

IMPUTATION BUDGETAIRE
-NEANT-

RAPPORT N° 97/6-15
au Conseil Municipal

OBJET

**MODIFICATION AUX PROGRAMMES INITIAL ET COMPLEMENTAIRE
DES ACTIONS 1997 FINANCEES SUR DES CREDITS
DES MINISTERES DU LOGEMENT, DE L'INTEGRATION
ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

Par Délibération n° 97/4-42 du 27 juin 1997 et n° 97/5-01 du 1er août 1997, vous avez approuvé successivement le programme initial et le programme complémentaire des actions 1997 financées sur les crédits des Ministères du Logement, de l'Intégration et de la Lutte contre l'Exclusion.

Il s'agit essentiellement de permettre la réalisation soit d'études préopérationnelles touchant à la politique de l'habitat et du logement, soit d'équipements publics structurants et/ ou de proximité. Certains projets ont subi des corrections liées à leur intitulé ou à leur coût (confer Annexe 1).

L'Etat nous demande de nous prononcer sur ces modifications pour lui permettre d'engager les subventions.

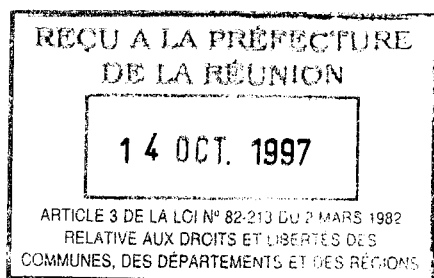
Vous trouverez en annexe au Rapport un tableau récapitulatif de ces actions et de leur financement.

Je vous demande :

- d'approuver les modifications apportées au programme initial et au programme complémentaire des actions 1997 (Annexe 1) ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires ;
- à engager le programme et contracter avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire les actions 1997, selon la procédure réglementaire requise (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande) ;
- d'autoriser le versement direct éventuel des subventions aux opérateurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 97/6-15
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997

OBJET

**MODIFICATION AUX PROGRAMMES INITIAL ET COMPLEMENTAIRE
DES ACTIONS 1997 FINANCEES SUR DES CREDITS
DES MINISTERES DU LOGEMENT, DE L'INTEGRATION
ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-15 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Paul HOARAU, quatrième adjoint au Maire ,
présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale /
Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les modifications apportées aux programmes initial et complémentaire des actions de 1997 dont la liste est jointe en annexe (Annexe 1).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

DELIBERATION N° 97/6-15

ARTICLE 4

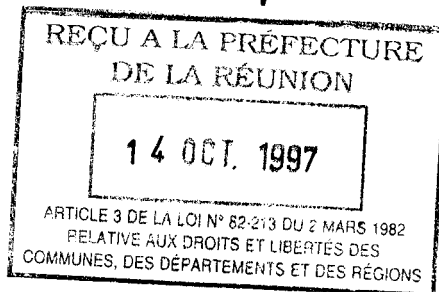
Autorise le Maire à engager le programme et à contracter avec les partenaires retenus pour aider la commune à conduire les actions 1997, selon la procédure réglementaire requise (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande).

ARTICLE 5

Autorise le versement direct éventuel des subventions aux opérateurs.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis,
le - 7 OCT. 1997

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**



ANNEXE AU RAPPORT N° 97/6-15

MODIFICATIF AU PROGRAMME INITIAL ET AU PROGRAMME COMPLEMENTAIRE DES ACTIONS 1997 AIDEES PAR L'ETAT

| PROJET | SECTEUR | COUT GLOBAL H.T. | FINANCEMENT PREVISIONNEL | | | OBSERVATIONS | |
|--|--------------|---------------------|--------------------------|-----|--------------|--------------|-------------------------|
| | | | ETAT | % | COMMUNE | | % |
| Conférence communale de logement sur la ville de Saint-Denis (modules complémentaires) | | 128 650 F | 64 325 F | 50% | 64 325 F | 50% | |
| Réhabilitation et agrandissement de la salle de boxe (entraînement et compétitions /mise aux normes) | Montagne 15e | 362 530 F | 181 265 F | 50% | 181 265 F | 50% | ancien coût : 300 000 F |
| Etude diagnostic fonctionnement des équipements et définition des besoins | Ste-Clotilde | 200 000 F | 100 000 F | 50% | 100 000 F | 50% | ancien coût : 100 000 F |
| Aménagement de la plate-forme de la salle polyvalente des Camélias | Montgaillard | 301 155 F | 150 577,50 F | 50% | 150 577,50 F | 50% | ancien coût : 400 000 F |

TOTAL

992 335 F

496 167,50 F

496 167,50 F

Vu par le Conseil Municipal
en séance du - 3 OCT. 1997

LE MAIRE



(Handwritten signature)

ALAIN ARMAND
1^{er} Adjoint

